

# Pas de cours ce mercredi au lycée du Golf à Dieppe : on vous explique pourquoi

Des personnels du lycée du Golf, à Dieppe (Seine-Maritime), exercent leur droit de retrait ce mercredi 21 mai 2025. Une mesure rare. Les élèves n'ont pas eu cours. Explications.



Une majorité du personnel du lycée du Golf, à Dieppe (Seine-Maritime), a exercé son droit de retrait ce mercredi 21 mai 2025.

Des salles de classe désertes. Ce mercredi 21 mai 2025, les cours ne sont pas assurés au lycée du Golf, à Dieppe (Seine-Maritime), malgré la présence des enseignants au sein de l'établissement. Une majorité du personnel a exercé son droit de retrait à la suite d'une décision du tribunal administratif. Une décision qui a profondément heurté une grande partie du personnel de l'établissement.

[Les taxis de commune Dieppe en grève ce lundi contre une réforme de l'Assurance maladie](#)

Des menaces envers un enseignant

Enseignants et surveillants s'opposent à la réintégration d'une élève de première, exclu définitivement de l'établissement le 30 janvier dernier. Le conseil de discipline reprochait à l'élève d'avoir proféré des menaces envers un enseignant, à la suite d'un différend survenu en classe.

La famille a contesté la sanction auprès du rectorat, mais celui-ci l'a confirmée dans une décision datée du 4 avril, apportant son soutien à l'établissement.

Les proches de l'adolescente ont alors saisi le tribunal administratif, qui a suspendu la sanction à titre provisoire. «Le tribunal administratif a statué en référé, dans l'attente d'un jugement sur le fond. Il nous demande de la réintégrer, de lui faire rattraper tous les cours ratés, considérant qu'on ne doit pas laisser l'élève dans la nature, comme si rien ne s'était passé», déplore Matthieu Marmouget, professeur d'histoire-géographie et représentant du personnel.

[Dix ans après les attentats du Bataclan, ils racontent pour la première fois, à commune class="border-type-commune" data-entite-type="commune" data-entite-id="132f9ed5-611a-4468-8bf6-f0e948e94518">Dieppe</span>, ce qu'ils ont vécu](#)

Dans un premier temps, la décision d'exclusion aurait été jugée trop sévère par le tribunal. L'enseignant redoute que la procédure ne s'étale sur plusieurs mois. En attendant, une surveillante et la documentaliste ont été chargées d'accompagner l'élève ce mercredi dans cette phase de transition, avant un retour en classe prévu jeudi.

### Un retour en classe jeudi

L'enseignant assure toutefois que l'instance ne l'a pas sanctionnée à la légère. L'élève, qui n'avait pas effectué sa seconde dans l'établissement, se serait déjà fait remarquer pour son comportement jugé agressif depuis la rentrée. «Si le conseil de discipline a pris cette décision, c'est que son profil nous amène à nous inquiéter en égard aux menaces qui pourraient être mises à exécution», assure le professionnel, qui n'hésite pas à la décrire comme «un personnage inquiétant». «La situation est également perturbante pour l'ensemble de la classe qui a eu à subir son comportement», appuie Matthieu Marmouget.

["Il témoigne de l'engagement des jeunes" : à seulement 16 ans, Louis devient porte-drapeau près de commune class="border-type-commune" data-entite-type="commune" data-entite-id="132f9ed5-611a-4468-8bf6-f0e948e94518">Dieppe</span>](#)

La direction de l'établissement, bien qu'elle ne puisse elle-même se mettre en retrait, aurait exprimé son soutien aux personnels mobilisés. «Ils sont, comme nous, atterrés par la situation», souffle le représentant du personnel.

L'enseignant fait le parallèle avec le climat plus large de violences et de menaces à l'encontre des professeurs: «Pour nous, le droit de retrait est plus que légitime. On considère que les conditions de sécurité ne sont pas réunies pour exercer notre métier», insiste celui-ci.

À ce stade, aucune suite du mouvement n'est encore envisagée.